

**Distri
« ménage » :**

**Ne pas céder
à la fatalité !**

La Direction du centre convoque l'ensemble des syndicats le 25 janvier 2011, pour une séance plénière de présentation de l'organisation en 6 jours sur 7 travaillés. Des ETC ont déjà eu lieu à la distri sur ce sujet, nous orientant, lentement mais sûrement, vers la fin de nos repos. Entre résignation et colère, la CFDT estime qu'on ne doit pas sombrer dans le fatalisme, mais œuvrer pour que les 35 heures « sèches » ne soient qu'une parenthèse, d'une courte durée si possible. Nous gardons encore un (très) mince espoir que l'accord soit ratifié par un syndicat permettant d'atteindre le niveau de validité juridique.

■ Une (petite) mise au point sur quelques « i ».

La CFDT n'a jamais caché son refus total du régime de travail légal de 35h en 6 jours sur 7. Nos partenaires syndicaux ne comprennent pas que nous ayons signé l'accord, pour ensuite consulter le personnel. Si nous avons décidé de faire cette consultation, c'était essentiellement pour décider d'autres de s'engager aussi dans l'accord, pour éviter le scénario catastrophe du régime sans repos. Notre choix était clair et est fondé par une volonté farouche de ne pas voir se développer partout ce type de régime, vu le contexte particulier du 92. Nous avons fait un choix que nous estimons relever de l'intérêt général.

Que ceux qui nous font ce reproche de forme s'interrogent également sur le fait de ne pas

signer un accord pour un régime de travail favorable aux agents, sans consulter non plus le personnel ! Le syndicalisme, ce n'est pas d'imposer son point de vue aux autres, mais de prendre en compte les aspirations, les contraintes, pour déterminer l'intérêt collectif. Pour la CFDT, la mise en place d'un régime « légal » sans repos n'est pas dans l'intérêt des agents de la distri, ni à Boulogne, ni ailleurs !

Enfin, si on peut admettre que le choix que nous avons fait de signer puis de consulter peut être incompréhensible, la CFDT estime encore plus incompréhensible, vu les enjeux, le choix de ne pas signer pour les trois jours de sécabilité pour, au final, se retrouver sans repos, mais avec toujours ces mêmes trois jours de sécabilité !

■ Et maintenant ?

Le temps passé à débattre du régime de travail n'a pas permis de continuer à discuter de l'organisation du travail, des périodes de sécabilité, du fonctionnement des équipes, des aspects RH... Soit, on aura certainement d'autres occasions. **Mais même si nous devons passer à ces sujets, la CFDT n'abandonnera pas le dossier « régime de travail » pour autant ! nous continuerons à agir pour obtenir un régime de travail sans accord, mais avec des repos ! C'est possible, et on ne lâchera pas !**

Autant le dire de suite, la réorganisation de la distri de Boulogne, on n'a pas fini d'en parler !

Avec vous, pour vous : la CFDT !

Une force **d'actions**, de **propositions**, de **négociation** à votre **service** !